

## CGV – Maieuticapp

Version applicable au 4 avril 2016

### IDENTIFICATION

La société **FT LABS**, SARL, au capital de 1000 euros, dont le siège social se situe 6 route de la Loire, 44330 Vallet immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 805 030 087, représentée par Régis Foucault, en qualité de Gérant ("**Prestataire**" ou "**FT LABS**") est propriétaire de la Plateforme Maieuticapp dont l'accès est soumis aux présentes CGV.

### PREAMBULE

FT LABS est une société ayant pour activité l'édition de logiciels ou de programmes informatiques et en particulier de la plateforme MAIEUTICAPP (la "**Plateforme**") qui permet pour les sages-femmes de gérer les dossiers de leurs patients en ligne.

FT LABS propose sur la Plateforme, en mode SaaS divers services (le ou les "**Service(s)**") : création d'un profil par patiente puis pour chacune d'entre elles :

- suivi de grossesse
- entretien prénatal
- rééducation du périnée
- visite post-natale
- suivi post-natal
- suivi gynécologique

Le Client désireux de disposer d'un accès à cette Plateforme lui permettant une meilleure gestion de ses dossiers patients en mode « SaaS », souhaite souscrire un abonnement pour accéder à la Plateforme.

### ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Les termes avec une majuscule ont dans les CGV la signification qui leur est donnée ci-dessous :

« **Administrateur** » : la Sage-femme, responsable du compte Administrateur et référent auprès de FT LABS. Si le Client est un cabinet offrant l'accès de la Plateforme à plusieurs sages-femmes, l'une des sages-femmes est nommée administratrice et sera le contact privilégié avec FT LABS.

« **Client** » : la sage-femme ou le cabinet ayant ouvert un compte en ligne et souscrit un abonnement.

« **CGV** » : les présentes conditions générales de vente.

« **Plateforme** » : la plateforme développée par FT LABS qui en est propriétaire et dont l'accès est octroyé au Client en mode SaaS. La Plateforme est dénommée « Maieuticapp ».

« **Services** » : les services proposés par la Plateforme (ensemble des fonctionnalités), développés par FT LABS ou pour lesquels le Prestataire a souscrit une licence afin de l'intégrer à la Plateforme, le Client s'engageant à respecter les conditions générales d'utilisation de ces Services le cas échéant

## **ARTICLE 2 : OBJET DES CGV**

Les CGV ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à l'accès à la Plateforme et aux Services souscrits par le Client.

Les présentes conditions générales de vente doivent être acceptées et respectées par tout utilisateur de la Plateforme. L'accès à la Plateforme et/ou la souscription d'un abonnement auprès de FT LABS entraîne l'acceptation des CGV.

Le Prestataire consent au Client qui accepte, un droit, dans les strictes conditions de l'Article 5, d'accès et d'utilisation de la Plateforme (les " **Services Souscrits** ") pendant toute la durée du Contrat.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant de ce présent Contrat sans l'accord écrit et préalable du Prestataire.

Il est précisé que pour la bonne exécution des présentes, le Client s'engage à notifier au Prestataire dans les plus brefs délais du changement de son adresse de correspondance (mail ou boîte postale). Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable des conséquences du défaut de notification de cette information par le Client.

Le clic de validation des CGV, nécessaire avant toute souscription d'un abonnement implique une pleine acceptation des présentes conditions. Ce « clic » a valeur de signature numérique.

Le Client déclare accepter sans réserve les présentes CGV.

FT LABS se réserve la possibilité de modifier la Plateforme et les CGV à tout moment sans notification préalable. La version des CGV applicable au Client est celle qu'il a acceptée lors du règlement de son Abonnement.

## **ARTICLE 3 : ACCES A LA PLATEFORME**

La Plateforme est accessible à l'adresse [www.maieuticapp.com](http://www.maieuticapp.com). Le Client reconnaît être un professionnel souscrivant un abonnement dans le cadre de son activité professionnelle.

### *Modalités d'accès à la Plateforme*

L'accès à la Plateforme s'effectue à partir de tout ordinateur ou tablette au moyen des identifiants fournis par le Prestataire. Il permet d'accéder aux paramètres d'administration et de gestion de la Plateforme donnant la possibilité notamment de modifier les informations du Client dans les conditions des présentes CGV.

Si le Client est un cabinet avec plusieurs sages-femmes, l'administration de l'accès au sein du cabinet est assurée par un administrateur qui sera en charge de répartir des accès à la

Plateforme uniquement à des sages-femmes du cabinet. Dans l'hypothèse où l'administrateur cesserait d'être sage-femme dans le cabinet, le Client devra dans les plus brefs délais nommer un nouvel administrateur.

Chaque sage-femme ayant accès à la Plateforme aura des identifiants personnels.

Les identifiants créés sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets ses identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation desdits identifiants. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par le Prestataire n'ait accès aux Services de la Plateforme. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne accède à ces services, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

En cas de vol ou de pertes des identifiants, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

#### *Conditions techniques d'accès et mise à jour à la Plateforme*

Le Prestataire met à la disposition du Client, les Services via la Plateforme accessible sur son serveur par le biais du réseau internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance.

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- Que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses. De ce fait nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet ;
- Que FT LABS a pris d'importantes mesures de sécurisation de l'accès à la Plateforme, mais que les données circulant sur Internet peuvent faire l'objet de détournements, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls ;
- Qu'il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le service d'accès.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, le Client renonce à engager la responsabilité du Prestataire concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

Afin de garantir un bon fonctionnement de la Plateforme, il est précisé que cette dernière est optimisée pour les dernières versions des navigateurs Google Chrome et Firefox.

Le Prestataire assure une maintenance de la Plateforme destinée à corriger les éventuelles anomalies techniques de la Plateforme qui n'auraient pas été causées par une utilisation non conforme aux présentes de la Plateforme.

Le Client est informé que tous les bugs ne seront pas nécessairement corrigés. Le Prestataire s'engage à répondre à un signalement dans les deux (2) heures en cas d'un bug bloquant (empêchant l'accès à la Plateforme), ces heures étant décomptées dans le cadre des jours ouvrés et des heures ouvrées, c'est-à-dire entre 9h et 18h. Le Client s'engage à informer le Prestataire dès qu'un bug bloquant est découvert. Le Prestataire, après analyse du bug, donnera au Client une indication du délai nécessaire de rétablissement.

Le Prestataire se réserve le droit de mettre à jour et d'opérer des modifications fonctionnelles de la Plateforme à tout moment pouvant rendre momentanément indisponible l'accès aux Services. Le Prestataire s'engage à informer le Client par un bandeau dans son Espace administration au plus tard 24h avant l'opération de maintenance.

Le Client est en outre averti des aléas techniques et des interruptions d'accès pouvant survenir. En conséquence, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des indisponibilités ou ralentissements des Services. Le Prestataire s'engage sur un taux de disponibilité de la Plateforme sur un mois et aux jours et heures ouvrées (8h-21h) de 99,5%. Si ce taux n'est pas respecté, le mois suivant sera offert au Client.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des contrôles réguliers de nature à procurer une assurance raisonnable que le Client puisse accéder et utiliser à la Plateforme dans les conditions déterminées par les présentes.

#### **ARTICLE 4 : PROPRIETE DES DONNEES**

##### *4.1 Obligations du Client*

Le Client demeure propriétaire de l'ensemble des données qu'il communique dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme.

Le Client autorise expressément le Prestataire à héberger lesdites données sur le serveur choisi librement par ce dernier et à les utiliser notamment pour les besoins du fonctionnement de la Plateforme et des Services.

Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable des violations des obligations revenant à l'hébergeur commises par ledit hébergeur. La responsabilité concernant l'hébergement des données et leur protection restera à la charge de cet hébergeur.

Pour l'exécution des présentes, l'hébergeur choisi par le Prestataire est la société GRITA dont les conditions générales peuvent être communiquées au Client sur simple demande ainsi que le Plan d'Assurance Qualité. L'hébergeur est agréé pour l'hébergement des données de santé et répond à des normes de sécurité spécifiques.

Les données transmises par le Client étant pour beaucoup des données à caractère personnel sensibles, le Client garantit au Prestataire qu'il a respecté l'ensemble des obligations lui incombant notamment aux termes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du code de la Santé publique (en particulier l'article 1111-1 et suivants).

Le Client demeure responsable du traitement des données à caractère personnel, le Prestataire n'agissant qu'en qualité de sous-traitant. Ainsi, le Client s'engage à recueillir ou faire recueillir le consentement de la personne concernée par les données hébergées conformément à l'article 1111-8 de code de la santé publique.

Le Client s'engage à prendre en compte les éventuelles demandes de rectification des données de santé à caractère personnel hébergées des intéressés avant de les insérer dans la Plateforme. Il s'engage à prendre en compte et à répondre, dans les plus brefs délais, à toute demande des personnes concernées par les données hébergées, de consultation des données de santé hébergées les concernant conformément à l'article L. 1111-7 du code de la santé publique. En cas de demande de consultation de ses données par un patient du Client, la demande sera transmise au Médecin de l'hébergeur, moyennant une contrepartie financière fixée par l'hébergeur.

Enfin, le Client s'engage à signaler aux personnes concernées en cas d'incident grave, toute divulgation ou altération de leurs données de santé.

Le Client, s'il est un cabinet ou s'il a du personnel, doit formaliser une politique d'habilitation définissant le rôle et les privilèges de chacun accordés pour l'accès à la Plateforme et aux Données. Le Client doit respecter les dispositions légales relatives à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique, et il doit contrôler régulièrement l'application de sa politique d'identification et d'authentification.

Enfin, le Client doit utiliser la carte CPS ou tout autre dispositif équivalent agréé par l'ASIP Santé, conformément à l'article R.1110-3 du code de la santé publique.

Le Client garantit le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation liés à l'hébergement, le traitement, l'utilisation des données et en particulier des données personnelles dont il reste le seul propriétaire et seul responsable du traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés ».

#### *4.2 Obligations du Prestataire*

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client se voit informer que certaines informations obligatoires lui sont demandées afin de permettre au Prestataire de traiter et d'exécuter ses commandes passées sur le Site.

Le Client dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant, qu'il peut exercer dans les conditions prévues par la loi en adressant un email au Prestataire à l'adresse [support@maieuticapp.com](mailto:support@maieuticapp.com), en précisant ses nom, prénom, adresse e-mail.

Les informations sont demandées en vue de pouvoir effectuer les Services. Aucune information concernant le Client ne sera transmise à des tiers, sauf aux prestataires de la Société aux seules fins d'exécution des Services et aux auxiliaires de justice en cas de contentieux.

Conformément à la délibération de la CNIL n° 2013-378 du 5 décembre 2013, le Prestataire informe, par ailleurs, les Client que des cookies enregistrent certaines informations qui sont stockées dans la mémoire de leur disque dur. Ces informations servent à générer des statistiques d'audience du Site et à garder une session ouverte. Un message d'alerte, sous forme de bandeau, demande à chaque personne visitant le Site, au préalable, s'il souhaite accepter les cookies. Ces cookies ne contiennent pas d'informations confidentielles concernant les Utilisateurs du Site.

L'Utilisateur se rendant sur la page d'accueil ou une autre page du Site directement à partir d'un moteur de recherche sera informé:

- des finalités précises des cookies utilisés ;
- de la possibilité de s'opposer à ces cookies et de changer les paramètres en cliquant sur un lien présent dans le bandeau ;
- et du fait que la poursuite de sa navigation vaut accord au dépôt de cookies sur son terminal.

Pour garantir le consentement libre, éclairée et non équivoque de l'Utilisateur visitant le Site, le bandeau ne disparaîtra pas tant qu'il n'aura pas poursuivi sa navigation.

Sauf consentement préalable de l'Utilisateur, le dépôt et la lecture de cookies ne seront pas effectués :

- si toute personne se rend sur le Site (page d'accueil ou directement sur une autre page du Site à partir d'un moteur de recherche par exemple) et ne poursuit pas sa navigation : une simple absence d'action ne saurait être en effet assimilée à une manifestation de volonté ;
- ou s'il clique sur le lien présent dans le bandeau lui permettant de paramétrer les cookies et, le cas échéant, refuse le dépôt de cookies.

#### **ARTICLE 5 : LICENCE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Prestataire concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible, non transmissible et dans la limite des présentes CGV, d'utilisation des Services pendant toute la durée de l'Abonnement.

Les présentes CGV ne confèrent aucun droit de propriété sur la Plateforme. La mise à disposition d'un droit d'accès ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au Client.

Le Client s'engage à n'utiliser la Plateforme que conformément à ses besoins. La présente licence n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation des Services à l'exclusion de toute autre finalité conformément à leur destination.

Le Client s'interdit strictement toute autre utilisation en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation sans que cette liste ne soit limitative. De manière générale le Client s'interdit d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur la Plateforme pour d'autres finalités qu'une utilisation normale des Services. La maintenance est assurée par FT LABS uniquement.

Le Client s'interdit par ailleurs de reproduire tout élément de la Plateforme ou toute documentation la concernant, par quelque moyen, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

#### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

FT LABS ne contrôle pas les différentes données publiées ou enregistrées par le Client sur la Plateforme. FT LABS ne donne aucune garantie sur la teneur de ce contenu et ne saurait en aucun cas être tenu responsable au titre de ce contenu, le Client est seul responsable des conséquences de l'utilisation de la Plateforme.

Le Client est tenu de s'assurer que l'utilisation qu'il fait de la Plateforme est conforme aux dispositions légales et réglementaires. FT LABS ne donne aucune garantie au Client quant à la conformité de l'utilisation de la Plateforme, qu'il fait ou qu'il projette de faire, aux dispositions légales et réglementaires.

FT LABS se limite à la fourniture desdits Services dans les conditions définies par les présentes CGV.

Le Client devra s'assurer de l'envoi des données à la Plateforme et ne pourra reprocher au Prestataire sur un quelconque fondement et à quelque titre que ce soit la non réception ou la perte des données transmises. Le Client veillera alors à conserver une sauvegarde des données transmises.

En tout état de cause, FT LABS ne saurait en aucune circonstance être responsable au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client, ce qui inclut notamment tout gain manqué, inexactitude ou corruption de fichiers ou données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou bénéfice, perte de clientèle ou perte de chance lié à quelque titre et sur quelque fondement que ce soit au présent Contrat.

FT LABS ne saurait être responsable du retard ou de l'inexécution du présent Contrat justifié par un cas de force majeure, le fait du Client ou le fait d'un tiers.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de la Plateforme et de ses conséquences.

Le Client est seul responsable du traitement des données personnelles de ses patients.

#### **ARTICLE 7 : DUREE DE L'ABONNEMENT**

L'Abonnement débute à compter de la date du premier règlement et pour une durée de un (1) mois.

Le Contrat aura pleine force obligatoire jusqu'à l'arrivée de son terme initial, et pourra être reconduit par tacite reconduction pour une durée de un (1) mois. Il pourra, par la suite, faire l'objet de nouvelles tacites reconductions pour une durée de un (1) mois selon un mécanisme identique.

Cependant, dans l'hypothèse où le Client ou le Prestataire ne souhaiterait pas que le Contrat soit reconduit tacitement, cette volonté devra être formalisée au moyen d'un mail au minimum deux (2) semaines avant la date de reconduction tacite. Les factures non réglées resteront dues.

#### **ARTICLE 8 : REDEVANCES**

Le Client est redevable d'une redevance forfaitaire mensuelle d'un montant précisé sur le Site, laquelle sera prélevée au début de chaque mois. Le montant de la redevance mensuelle est réglé par prélèvement bancaire, une fois le premier paiement en ligne effectué. Le paiement est sécurisé (SSL). Le prestataire de paiement est Stripe. Les conditions d'utilisation de ce prestataire s'appliquent pour tout paiement en ligne.

Le prélèvement bancaire sera effectué au début de chaque nouvelle période de reconduction du contrat.

Les factures sont accessibles sur le compte du Client.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une redevance à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard auquel s'ajoutent les frais bancaires et de gestion supplémentaires ; et
- la suspension immédiate des Services et de l'accès à la Plateforme, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception préalable restée infructueuse à l'expiration d'une période de quinze (15) jours ouvrés ; et
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le Client en cas de retard de paiement.

#### **ARTICLE 9 : FIN DU CONTRAT**

Une fois le Contrat résilié, le Client cessera d'accéder aux Services de la Plateforme et son compte sera bloqué.

Toute demande de réversibilité des données au Prestataire une fois le Contrat terminé sera effectuée dans un délai de dix (10) semaines. Aucune copie des données ne sera conservée ni par le Prestataire, ni par l'hébergeur une fois la réversibilité effectuée.

#### **ARTICLE 11 : FORCE MAJEURE**



La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par le présent Contrat résultent d'un cas de force majeure.

La force majeure se définit comme un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté de la Partie défaillante. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la Partie défaillante (guerre, grève, émeutes,...), faute de l'hébergeur,....

Dans ce cas, la Partie défaillante pourra demander la résiliation du présent Contrat, sans être tenue de verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du présent Contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

#### **ARTICLE 12 : INVALIDITE PARTIELLE**

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Cependant, les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

#### **ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE**

Le présent contrat est régi par le droit français.

#### **ARTICLE 14 : LITIGES ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Tout différend qui naîtra de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, ou des suites ou conséquences du présent contrat sera soumis, dans l'hypothèse où le litige serait porté devant les juridictions civiles, à la connaissance du Tribunal de commerce de Nantes.

Les Parties s'engagent à procéder à une tentative de conciliation avant tout recours au juge.